

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°6-2014  
EN DATE 21 AOUT 2014**

Nbre de Conseillers élus :	11	Nbre de Conseillers en fonction :	10
Nbre de Conseillers présents :	08	Nbre de Votants :	08

Le vingt et un août deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de Salenthal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. HUFSCMITT Franck, Maire.

**Étaient présents :**

- les Adjointes : Mmes LACROIX Sandra et KUGEL Carole

-Les Conseillers : Mme SACHS Marie Odile, MM. ANTONI Sébastien, BLOTTIER Olivier, FRIEDERICH Frédéric, VONSEEL Christian

**Absents excusés :** MM. AUER Maurice et SCHROETER Vincent

**Secrétaire de séance :** M. VONSEEL Christian

**Ordre du Jour**

Désignation secrétaire de séance

2014-27. Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité

2014-28. Chasse communale (2015/2024)

2014-28.1 Mode de consultation des propriétaires

2014-28.2 Constitution de la Commission Consultative Communale de la Chasse

2014-29. Lancement des projets – Programme Global d'aménagement ; Quartier Plus ; Projet Intergénération

2014-30. Droit de préemption Urbain –Rapport de délégation du maire

Divers et Communications

M. le Maire ouvre la séance à 20 Heures.

**Désignation secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. VONSEEL Christian est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2014-27. Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité**

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Vu la délibération du 30 janvier 2013 du conseil communautaire stipulant l'organisation et la gestion d'un secrétariat intercommunal ;

Considérant les instructions de l'Etat en ce qui concerne le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) et des documents budgétaires, la commune est appelée à se prononcer sur la signature d'une convention avec les services de l'Etat pour l'envoi dématérialisé des différents actes précités ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité ;
- **Donne son accord** pour que le Maire effectue la télétransmission desdites actes via le portail IXBUS de la société SRCI ;
- **AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis
- **Donne son accord** pour que le Maire signe ladite convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;

#### **2014-28. Chasse communale (2015/2024)**

##### **2014-28.1. Mode de consultation des propriétaires**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément au Code de l'Environnement relatif à l'exploitation de chasse, le bail de la chasse communale arrive à expiration le 1<sup>er</sup> février 2015 et il y aura donc lieu de le renouveler une durée de neuf ans soit du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

La décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers. L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier de charges type relatif à la période de location du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 a précisé qu'il appartient au conseil municipal de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

- Décide de consulter les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse PAR ECRIT
- Charge M. le Maire d'organiser la consultation

##### **2014-28.2. Constitution de la Commission Consultative Communale de la Chasse**

M. le Maire informe le conseil municipal, que conformément à l'arrêté préfectoral du 08/07/2014 (article 8) définissant le cahier des charges type relatif à la période de location de la chasse du 02.02.2015 au 01.02.2024, il y a lieu de créer une Commission Consultative Communale de la Chasse présidée par le Maire et composée comme suit :

- Le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- Le ou les représentants des syndicats agricoles locaux
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant
- Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant

- Le Lieutenant de Louveterie territorialement compétent ou, en cas d'empêchement, un autre lieutenant de louveterie du Bas Rhin
- Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
- Un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier
- Un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers

Postérieurement à la nouvelle location, le locataire du ou des lots concernés ou son représentant peut être associé aux travaux de la commission consultative à titre d'expert.

Cette commission émet un avis simple sur :

- La composition et la délimitation des lots de chasse communaux ou intercommunaux
- Le choix du mode de location
- L'agrément des candidats à la location
- L'agrément des permissionnaires et de associés-chasseurs
- L'agrément des gardes chasses
- Les conditions de cession
- La résiliation des baux de chasse
- Toutes les autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage

Il y a donc lieu de désigner deux conseillers municipaux devant faire partis de cette commission.

#### **Décision du conseil municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. VONSEEL Christian
- M. BLOTTIER Olivier

comme membres de la commission consultative communale de la chasse.

#### **2014-29. Lancement des projets – Programme Global d'aménagement ; Quartier Plus ; Projet Intergénération**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des possibilités de répondre aux appels à projets suivants (projets lancés par le Conseil Général du Bas Rhin) :

- Quartier Plus
- Habitat Intergénérationnel

Il informe également sur les possibilités de financement du Conseil Régional dans le cadre de la démarche Plan Global d'Aménagement. La Commune de Salenthal pourrait s'inscrire dans ces différentes démarches dans le but notamment :

- De sécuriser le centre du village (circulation...)
- De réorganiser les arrêts de bus

*Séance du CM N°20140821*

- D'intégrer globalement les accessibilités
- De réhabiliter l'ancienne école

Ces projets nécessiteront le recours à un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO).

Dans le cadre des projets suscités, il est également proposé de recourir aux services du Bureau d'Etudes AGATHE pour animer des ateliers de réflexion associant la population de Salenthal, lors des Journées du Patrimoine le 21 septembre prochain. Cette étude sera financée à 80 % selon la répartition suivante : Conseil Régional Alsace 40 % - Conseil Général du Bas Rhin : 40 %

Pour la réalisation de ces projets, des acquisitions foncières seront également nécessaires. La Commune de Salenthal étant membre de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL), il est proposé d'avoir recours à cet établissement.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte et approuve les Appels à Projets précités
- Décide de recourir à un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) pour ces dossiers et autorise M. le Maire à lancer les consultations
- Décide de recourir au Bureau d'Etudes AGATHE pour un coût de 4500 E HT et de solliciter les subventions spécifiques. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2014 (opération 28). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette étude
- D'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF d'Alsace régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement ;
- De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les parcelles nécessaires aux différents projets en vue d'y réaliser notamment un projet urbain d'habitat intergénérationnel ;
- D'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens nécessaires et d'autoriser M. Franck HUFSCMITT, Maire de SALENTAL, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace et du conseil municipal d'ALLENWILLER.

2014-30. Droit de préemption Urbain – Rapport de délégation du Maire

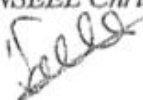
Conformément à la délibération en date du 04/04/2014, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la délégation en ce qui concerne l'exercice du droit de préemption urbain :

Date de réception DIA	Bien concerné	Section Parcelle	Zonage	Suite donnée
		NEANT		

**Divers et Communications**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H40. Le présent procès verbal comportant les points 2014-27 à 2014-30 est approuvé et signé par les membres présents.*

*Le secrétaire de séance*  
VONSEEL Christian



HUFSCHMIDT Franek



LACROIX Sandra



KUGEL Carole

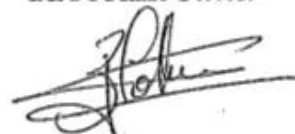


ANTONI Sébastien



AUER Maurice  
excusé

BLOTTIER Olivier



FRIEDERICH Frédéric



SACHS Marie Odile



SCHROETER Vincent  
excusé

VONSEEL Christian

